

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 440-1-2024

AVIS EST, par la présente donnée par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 440-1-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 440-2019 CONSTITUANT UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE AFIN D'AJOUTER UNE ALLOCATION POUR LES MEMBRES NON ÉLUS

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à <u>www.ville.lescedres.qc.ca</u>

Donné à Les Cèdres, ce 21e jour du mois de mai 2024.

Chantal Primeau

Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 440-1-2024 aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 21 mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21e jour du mois de mai 2024.

Chantal Primeau

Greffière-trésorière adjointe

1060, chemin du Fleuve Les Cèdres (Québec) J7T 1A1 www.ville.lescedres.qc.ca